

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 720 accordant une permission de quinze jours à M. Bleu.

n° 720

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 juillet 1948

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro  
31 juillet 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1984

**Vu** l'avis émis par le chef du service de santé en date du 6 juillet 1948,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Un congé de convalescence de quinze jours, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordé à M. Bleu (Henrv), chiffreur au Gouvernement. Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur P.-H.

**SIRIEX**